

Il faut reconnaître que notre monde ne devient pas plus grand, mais plus petit, et que le moment n'est pas choisi pour fermer les frontières, limiter les communications et la circulation de l'information. Il est temps d'ouvrir nos frontières et de commencer à communiquer de plus en plus avec les marchés internationaux, de donner à nos artistes la chance de s'exprimer, tout cela en permettant à nos radiodiffuseurs d'atteindre les États-Unis.

Dans cette même perspective, nous avons constaté que d'autres parties du bill contiennent des mesures de censure. La règle des 80 p. 100 constitue en fait de la censure en ce qu'elle fait intervenir un calcul mathématique dans le non-quantifiable. Ce critère devient un jugement subjectif, et par conséquent un jugement de censure. La même chose s'applique aux réglemens sur la radiodiffusion.

La Chambre devrait penser sérieusement à accepter cet amendement, parce qu'il ne demande en substance qu'un délai pour pouvoir étudier cette question à fond et pour permettre à ceux qui seraient touchés par la loi de témoigner devant le comité afin de faire des recommandations et de proposer des solutions de rechange. Ce délai nous permettrait d'approfondir la question et je ne vois pas pourquoi la Chambre s'opposerait à ce qu'on laisse le temps aux citoyens de participer à l'élaboration de cette loi et de mieux l'étudier.

**M. Peter Elzinga (Pembina):** Monsieur l'Orateur, étant donné que ce débat se déroule depuis un certain temps, il y aurait lieu, je pense, de lire encore une fois l'amendement en discussion. Le voici:

Qu'on modifie la motion n° 7 en retranchant l'alinéa c) proposé et en le remplaçant par ce qui suit:

c) «après l'entrée en vigueur du présent article, avec une filiale canadienne d'une entreprise de radiodiffusion étrangère, si le ministre du Revenu national a approuvé un plan soumis par ladite filiale et prévoyant des paiements compensatoires par cette dernière, au moyen d'une affectation de fonds à la production d'émissions de télévision canadiennes, à l'extension du service de télévision canadien, au développement des talents canadiens ou à toute autre initiative dans l'intérêt de la radiodiffusion canadienne, le ministre peut exiger, comme condition de conclusion d'un tel accord, qu'un certain pourcentage, qu'il stipulera lui-même, des actions donnant droit de vote de la filiale appartiennent à des bénéficiaires canadiens.»

J'aimerais en revenir aux propos du député de Bruce-Grey (M. Douglas). Trop souvent les députés qui représentent des régions ontariennes donnent l'impression, lorsqu'ils parlent à la Chambre, que la frontière canadienne s'arrête au Manitoba. Ce travers se manifeste moins de ce côté-ci de la Chambre. Trop souvent, néanmoins, on semble estimer que le Canada, c'est l'Ontario et rien d'autre.

Dans son discours, le député de Bruce-Grey a fait une plaidoirie un peu plus énergique en faveur de la province d'Ontario. Je l'en félicite, il remplit le mandat qu'elle lui a confié. L'amendement à l'étude aurait beaucoup plus de conséquences pour les habitants de la Colombie-Britannique que pour ceux de l'Ontario.

#### *Périodiques non canadiens*

En ma qualité d'Albertain, j'estime, pour ma part, que ce qui est en jeu, c'est beaucoup plus que la question de la radiodiffusion. Il s'agit en réalité de savoir si, dans notre vie privée, le gouvernement va se mêler de tout et de rien. Nous savons, au parti progressiste-conservateur, qu'il existe des injustices dans l'industrie de la radiodiffusion et qu'une loi s'impose pour y remédier. Mais le bill en discussion ne tient pas compte des besoins régionaux.

On a pu remarquer l'autre jour qu'un député créditiste s'est plaint de ne pas disposer de station de langue française dans sa région majoritairement francophone. En ce moment, certains de nos amis d'en face s'efforcent de faire quelque chose de contraire sans doute aux convictions de beaucoup d'entre nous. Ils veulent faire implanter par Radio-Canada une station francophone à Vancouver, en dépit des protestations locales. Cela montre bien que le gouvernement ne tient pas compte des besoins régionaux du pays. Il y a au Québec une région qui aimerait bien être desservie par une station de télévision francophone, mais n'arrive pas à l'obtenir. A Vancouver, où ce besoin n'existe pas, le gouvernement insiste pour l'imposer aux habitants.

Bien des régions du Nord de la Colombie-Britannique et de l'Alberta ne captent pas convenablement les émissions de télévision; pourtant, nous ne voyons pas le gouvernement actuel faire de grands efforts pour leur assurer un service convenable. Au contraire, le bill à l'étude en est un exemple: il cherche à supprimer certaines stations existantes du Sud de la Colombie-Britannique.

J'ai entendu le discours du député de Bruce-Grey et j'ai bien du mal à ne pas être d'accord avec lui. Peut-être cela tient-il au fait que je ne connais pas à fond la question. C'est là le problème. Bien peu se donnent la peine et le temps d'aller au fond des choses en matière de radiodiffusion. La presque totalité du débat actuel a été consacrée à *Time* et à *Reader's Digest*.

Passé encore de dire que nous devrions protéger les radiodiffuseurs canadiens et que, ce faisant, automatiquement des sommes énormes iront aux stations canadiennes. Cela semble vrai, cela fait plaisir à lire. Il est agréable également d'entendre certaines affirmer que nous devrions être patriotes et protéger l'industrie de la radiodiffusion canadienne. C'est fort bien, mais il faut aussi être réalistes.

Cette mesure législative n'est pas simple. Nous devons protéger un certain nombre d'entités canadiennes, et, entre autres, l'industrie de la radiodiffusion, mais nous devons aussi protéger les hommes d'affaires canadiens qui font de la publicité pour vendre leurs produits. Personne n'en a beaucoup parlé au cours de notre discussion. Nous devons protéger les téléspectateurs canadiens, les citoyens canadiens que nous représentons et dont la liberté de choix est menacée par ce bill et d'autres mesures gouvernementales.